



Philippe Lesné, OP Terres de St-Malo

Le point de vue d'un producteur



En fruits et légumes, certaines cultures sont dites mineures lorsqu'elles ne possèdent pas de solution de protection. Face à ces impasses techniques, Philippe Lesné, producteur à St-Méloir-des-ondes (35), nous décrit son quotidien et ses pratiques pour garantir la réussite de ses cultures.

Philippe Lesné est producteur de légumes plein champ à St-Méloir-des-ondes (35), pour l'OP Terres de St-Malo. Il en cultive 75 ha, avec le chou-fleur comme culture principale, mais aussi des poireaux, des pommes de terre primeur, des carottes, du céleri et des oignons. *"Les 16 ha de céréales servent pour la rotation. J'implante également des couverts végétaux entre les cultures pour protéger le sol et éviter qu'il soit nu, surtout l'hiver",* relate Philippe.

Un cas typique de culture mineure

Pour ce producteur, la problématique des usages orphelins concerne essentiellement la culture de céleri. *"Les céréales et grandes cultures en général sont bien pourvues en solutions de protection contre les maladies et ravageurs. En revanche, certaines variétés de légumes, à faibles surfaces, manquent cruellement de solutions de traitement. C'est le cas du céleri, une culture mineure pour laquelle la plupart des produits efficaces ont été retirés du marché petit à petit. Dès lors, nous avons des soucis pour lutter contre certains parasites, notamment la mouche du*



Certaines variétés de légumes, à faibles surfaces, manquent cruellement de solutions de protection. C'est le cas de la culture de céleri", explique Philippe Lesné, producteur en Ille-et-Vilaine.

céleri", explique Philippe. En effet, de nombreuses matières actives ont été supprimées, diminuant ainsi les solutions possibles de traitement pour ces cultures et pouvant parfois aller jusqu'aux impasses techniques.

Les conséquences sont fâcheuses : baisse de rendement et donc de rentabilité de la culture.

Des pratiques plus raisonnées

Force est de constater qu'aujourd'hui la gamme de produits homologués est moins efficace et le nombre d'interventions sur les cultures, en baisse. L'objectif pour les producteurs étant d'optimiser les traitements. *"Pour pallier à ces impasses, nous améliorons continuellement nos pratiques, plus raisonnées. A l'égard des mouches du céleri, je pratique le piégeage dans les parcelles : toutes les semaines j'effectue un comptage et lorsque le nombre de mouches sur les panneaux dépasse un certain seuil, j'interviens. Le but étant de positionner au mieux les traitements",* précise Philippe.

De petits espoirs malgré tout

Les récentes évolutions réglementaires restent encourageantes. Certaines cultures vont être regroupées dans le catalogue des usages : cela simplifiera l'utilisation des produits, qui pourront servir pour le même usage sur une famille de cultures. *"Quant aux autorisations de 120 jours, elles donnent un peu de souplesse et permettent de pallier aux situations urgentes d'impasses techniques",* conclut Philippe.

Environnement - Qualité



Usages orphelins Halte aux impasses !

Les usages orphelins demeurent une préoccupation majeure pour les producteurs de légumes frais. La filière se mobilise pour porter sa voix au plus haut niveau, mais ce n'est pas toujours suffisant. Cette lettre a pour objectif de vous aider à voir plus clair face à ce problème récurrent.

Quoi de pire pour un producteur que de voir sa culture ravagée par un parasite sans pouvoir intervenir ? Parce qu'il n'a pas de solution phytosanitaire, il est impuissant face à ces attaques... C'est le message qu'il faut réussir à porter sur la place publique et jusqu'aux législateurs. Sans une gamme complète de solutions phytosanitaires et de techniques alternatives efficaces, la profession n'est pas en mesure de produire des légumes de qualité. Certaines cultures ne nécessitent que peu de recours aux produits phytosanitaires, d'autres sont plus sensibles. Dans tous les cas les producteurs s'efforcent de raisonner leurs pratiques, mais ils sont face à de nombreuses impasses réglementaires : les usages non pourvus se multiplient. Il s'agit d'un enjeu de société. Si cet enjeu paraît majeur au sein de la profession, il est

pourtant difficile de convaincre des personnes extérieures dans un contexte « anti phyto ». C'est le rôle de ForumPhyto fondé en 2007 par la profession. Son président Bernard Géry réexplique cette mission cinq ans après le lancement de l'association. Des producteurs comme Philippe Lesné de St-Méloir-des-Ondes illustrent les difficultés quotidiennes rencontrées aux champs. Comment faire face aujourd'hui à la mouche du céleri, un usage mineur qui n'intéresse malheureusement pas grand monde... ?

Des faits encourageants

Cependant, il faut rester positif. Des avancées ont eu lieu et on peut espérer que dans les mois et années à venir la situation évolue favorablement. Le

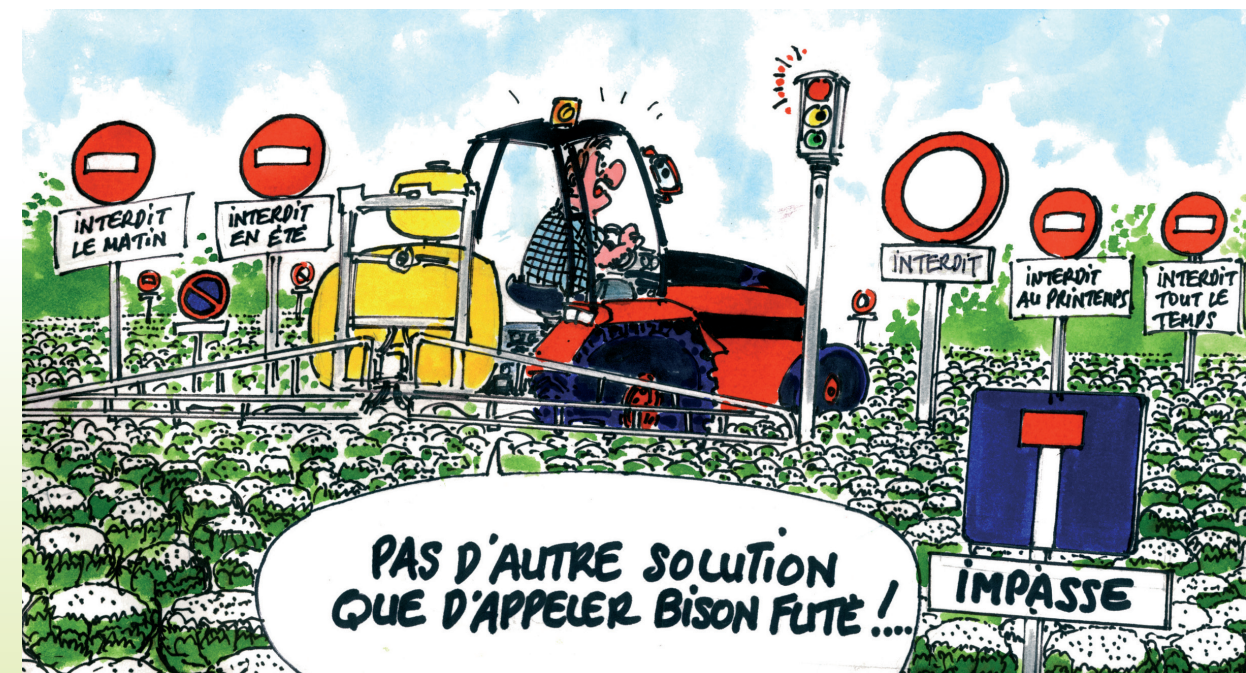
dispositif lancé par le Ministère de l'Agriculture, dédié à la recherche de solutions pour les usages orphelins, centralise les demandes et coordonne les actions de la filière au niveau national. Cette initiative sur le plan national et les leviers actionnables par le biais de la réglementation Européenne, devraient permettre de résoudre certaines impasses. Mais il reste encore beaucoup de travail à faire, et des usages orphelins émergent régulièrement : il faut rester mobilisés !

Julien Sérandour

Animateur Environnement Qualité AOP CERAHEL

Les actions déjà menées pour solutionner ces impasses

3 leviers – règlement EU	1 levier – règlement FR
Voie accélérée par reconnaissance mutuelle : si un produit est déjà homologué dans un pays voisin, possibilité d'évaluation rapide par l'ANSES pour aboutir à une autorisation de mise sur le marché durable.	Simplification du catalogue des usages : le catalogue des usages de produits phytosanitaires a été simplifié grâce au regroupement de familles de cultures proches et des cibles dans les libellés d'usages.
Autorisation 120 jours : une solution rapide mais provisoire, en réponse à une situation d'urgence.	
Extensions d'autorisations pour des utilisations mineures : extension de l'autorisation d'un produit phytopharmaceutique déjà accordée dans l'État membre à des utilisations mineures non encore couvertes par cette autorisation.	



Protection des cultures

Usages orphelins : les actions menées par les pouvoirs publics

Face aux problématiques d'usages orphelins, la filière fruits et légumes s'organise. Les besoins sont remontés par les Experts filières à l'administration via la Commission des usages orphelins, créée en 2008. L'objectif de ce dispositif dédié étant de trouver des solutions durables et efficaces en matière de protection des cultures mineures, afin de maintenir la rentabilité de systèmes de cultures très diversifiés.

L'agriculture française est très diversifiée et compte de multiples filières, comprenant un grand nombre d'espèces végétales. C'est particulièrement le cas en fruits et légumes, où il existe une grande variété de cultures à forte valeur ajoutée, représentant pour la plupart de faibles surfaces. De ce fait, ces cultures mineures représentent un marché peu attractif pour l'industrie phytopharmaceutique et elles ne disposent pas toujours d'un panel complet de solutions de protection : on parle alors d'usages non pourvus ou usages orphelins. A cela s'ajoute un renforcement du cadre réglementaire, particulièrement en France avec le grenelle de l'environnement, visant à augmenter davantage le niveau de sécurité pour les applicateurs, l'environnement et les consommateurs. Dans ce contexte, de nombreuses matières actives ont été retirées du marché, mais les nouvelles homologations et l'apport de techniques culturales alternatives ne permettent pas toujours de contrôler les pressions parasitaires, qui elles ne faiblissent pas.

Un défi permanent

Voyant les usages orphelins se multiplier ces dernières années, les filières se sont mobilisées et ont obtenu de l'Etat la mise en place d'un dispositif dédié à la recherche de solutions pour les situations d'impasses techniques. C'est ainsi que la Commission des usages orphelins (CUO) a vu le jour le 26 juin 2008, à l'initiative du Ministère de l'Agriculture et en collaboration avec les parties prenantes concernées.

Un dispositif à 3 niveaux

La CUO se compose de représentants des structures professionnelles, de l'industrie de protection des plantes, de l'agence d'évaluation (ANSES) et de l'administration. Elle repose sur la mobilisation coordonnée des différentes parties prenantes, très proactives, dont le rôle est d'identifier des priorités d'actions pour accélérer la mise à disposition de solutions durables de protection des cultures aux filières.

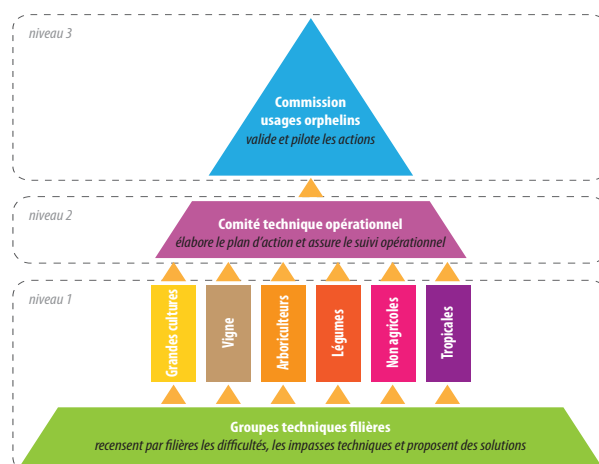
La commission s'appuie en amont sur un réseau d'experts techniques en région qui recensent les besoins sur le terrain et les fait remonter au comité technique opérationnel. Celui-ci se charge alors d'élaborer les synthèses des travaux et propose un plan d'action opérationnel suivi de sa mise en œuvre. Ces propositions sont soumises à validation par les décisionnaires qui composent le dernier niveau de la CUO, l'objectif étant de trouver rapidement des solutions d'intérêt collectif pour la filière fruits et légumes.

Les actions conduites

La Commission des usages orphelins peut décider de :

- Programmer des expérimentations en vue de futures homologations
- Simplifier les procédures d'homologation : le nouveau catalogue des usages qui entrera en vigueur dans les prochains mois permettra à des cultures mineures de bénéficier des produits phytosanitaires homologués pour les mêmes usages sur des cultures majeures proches
- Soutenir politiquement, au niveau Européen, l'homologation de substances actives pouvant répondre à des usages orphelins
- Collaborer avec les sociétés phytopharmaceutiques pour entamer des démarches d'homologations de produits identifiés comme prioritaires pour solutionner des usages orphelins
- Collaborer avec les autres Etats Membres communautaires pour exploiter les données existantes, harmoniser les homologations et ainsi limiter les distorsions
- Etudier les demandes professionnelles d'autorisations temporaires et décider au cas par cas d'octroyer ces AMM (120 jours) en cas d'urgence et d'impass technique avérée.

Commission des usages orphelins : un outil pour la filière fruits et légumes



Grâce à ce dispositif, organisé en 3 niveaux, les acteurs se mobilisent et se coordonnent pour identifier les priorités d'actions et également anticiper les évolutions réglementaires futures, à la recherche de solutions durables.

3 questions à Julien Sérandour, Responsable Qualité Environnement au Cerafel

Comment sont gérées les impasses sur le terrain en Bretagne ?

La force de la filière fruits et légumes bretonnes est son organisation, qui lui permet notamment de recenser, centraliser et remonter les besoins régionaux à l'administration. Une veille permanente est réalisée sur la réglementation afin de tenir à jour les nouvelles homologations et les retraits. Puis, grâce aux remontées du terrain par les techniciens des Chambres d'Agriculture, des Organisations de Producteurs et des stations d'expérimentations, les impasses sont recensées ou anticipées. Une synthèse régionale est tenue à jour et l'information est remontée à l'administration, notamment dans le cadre d'une consultation de nos experts par la Commission des usages orphelins.

Quels sont concrètement les leviers pour obtenir de l'administration des solutions ?

Il existe plusieurs voies :

- Nous profitons de nos contacts réguliers avec les sociétés phytopharmaceutiques pour les orienter vers le développement de solutions aux impasses que nous recensons ;
- Le Cerafel est représenté à la Commission des usages orphelins et y défend les priorités recensées en Bretagne devant les experts nationaux. Dès réception des stratégies d'actions prononcées par la commission, le Cerafel redescend l'information aux responsables professionnels et communique via un Flash en Chambres d'agriculture. Nous assurons le suivi des dossiers, que nous relançons en cas de non réponse. La principale difficulté réside dans la lenteur des procédures face à des producteurs qui ont besoin de solutions immédiates à leurs problèmes.
- Nous anticipons les besoins urgents en demandant des autorisations à titre temporaire (120 jours) lors-

qu'aucune autre solution n'est possible et que l'enjeu économique le nécessite. La démarche consiste à adresser cette demande par courrier à la Direction générale de l'alimentation (DGAL), en l'accompagnant d'un dossier complet comportant des arguments techniques et économiques. Parmi les demandes professionnelles reçues par la DGAL, plus des 3/4 émaneraient de la filière fruits et légumes, particulièrement mal pourvue, dont 4 ou 5 sont portées chaque année par le Cerafel.

Existe-t-il d'autres voies pour répondre à la problématique des usages orphelins ?

En effet, le Cerafel est aussi adhérent de ForumPhyto et membre de son comité de pilotage. Cette association de lobbying auprès des firmes et de l'administration, constitue une voie supplémentaire pour faire remonter les problématiques rencontrées sur le terrain et effectuer sa propre veille.

Bernard Géry, Président de ForumPhyto

La légitimité de ForumPhyto

Bernard Géry, Président de ForumPhyto, explique le rôle de ce regroupement notamment des organisations de producteurs de fruits et légumes.

Véritable porte-parole des producteurs auprès des instances administratives, il revient sur les résultats obtenus jusque-là.

Comment est apparue la problématique des usages orphelins ?

La notion d'usages orphelins est une conséquence d'une directive européenne de 1991. La situation s'est empirée au début des années 2000, quand de nombreuses substances ont été retirées. En France, les producteurs ont été alertés par l'arrêté du 12 septembre 2006 qui leur impose un délai de 48h avant de pouvoir entrer à nouveau dans leurs vergers ou serres, après un traitement. Suite à quoi, pour certaines cultures sensibles, il n'existait plus aucune possibilité d'intervention en cas de maladies et attaques de ravageurs. Il fallait trouver des solutions à ces impasses pour maintenir un niveau de production acceptable.

Quand le ForumPhyto a-t-il été créé et quelles sont ses principales missions ?

ForumPhyto a été créé en 2007 et répond à 2 objectifs :

- 1) Offrir des arguments à la filière, dans le débat sociétal actuel, concernant la protection phytosanitaire. Pour cela, nous avons un site internet (www.forumphyto.fr) et publions une newsletter

publique (Les Infos) et une pour les membres (Points Chauds). Tous les producteurs adhérents du Cerafel peuvent s'y abonner gratuitement.

- 2) Offrir des solutions concrètes aux impasses techniques réglementaires (usages orphelins) pour garantir la rentabilité et la survie de chaque culture. Au nom des coopératives, nous intervenons au niveau national, en siégeant à la CUO et au niveau Européen en étant présent à la commission phyto de Copa-Cogeca, à Bruxelles. Notre rôle est de recenser les besoins criants identifiés sur le terrain grâce aux ingénieurs conseil des OP. Nous sommes également présents dans Freshfel, interprofession européenne des fruits et légumes frais, et dans l'Areflh, assemblée des régions européennes. Ces 2 organisations interviennent auprès de la Commission Européenne et des parlementaires européens. Enfin nous participons au groupe de travail phyto de GlobalGAP.

Quels sont les atouts de ForumPhyto ?

Le site et la newsletter publique sont aujourd'hui des références importantes et reconnues pour toute person-

ne souhaitant une information pondérée sur la question phytosanitaire, en particulier en fruits et légumes. Concrètement, ForumPhyto fait le lien entre les producteurs et les instances administratives. Notre démarche, sérieuse et pointue, vise à répondre aux attentes des producteurs face aux usages orphelins, pour ne jamais les laisser dans l'impasse. Notre force : la réactivité, grâce aux gens du terrain qui réagissent rapidement pour assurer un résultat à la culture.

Depuis sa création, quels résultats concrets avez-vous déjà obtenus ?

Notre mission première visant à sensibiliser les instances concernées est réussie. Les arguments apportés par ForumPhyto sont utilisés par la filière. Par exemple, nous avons épaulé le Collectif Sauvons les Fruits et Légumes de France pour plusieurs conférences de presse organisées à l'Assemblée Nationale afin de sensibiliser aussi les Elus sur des sujets précis. Enfin, certaines demandes ont pu aboutir, soit sur des homologations (long terme) soit sur des autorisations (court terme).

